



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 février 2019 à 19 h 02**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Madame Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Autres personnes présentes : la directrice générale, la greffière, le directeur du Service de police, le directeur du Service de l'environnement et du développement durable et le directeur du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 21 janvier 2019;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 6 février 2019;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2019)-A-58 décrétant un emprunt et une dépense de 1 300 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un toit pour la patinoire et de jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon et de construction d'un bâtiment de service au parc du centenaire - avis de motion et dépôt du projet de règlement;
 - 4.2 Règlement (2019)-A-57 sur la délégation de compétence de certains éléments en matière de développement économique aux conseils des municipalités liées - adoption de règlement;
5. **Administration**
 - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
 - 5.2 Contrats de soutien et d'entretien aux équipements et logiciels informatiques - renouvellement :
 - 5.2.1 Solutions Emergensys inc.;
 - 5.2.2 ESI Technologies de l'information inc.;
 - 5.2.3 PG Solutions inc.;
 - 5.2.4 Société Plan de Vol inc.;
 - 5.3 Demande de subvention pour la préparation d'un plan directeur - stratégie et d'un comité de pilotage - Fiducie du Domaine Saint-Bernard;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche temporaire d'un commis-secrétaire - Service de sécurité incendie;
 - 6.2 Embauche temporaire d'un régisseur - Service de la culture et des loisirs;
 - 6.3 Embauche de deux étudiants - Service de la culture et des loisirs;
 - 6.4 Prévention des accidents - appareil de levage;
 - 6.5 Ajustement de la structure salariale cadre;
7. **Gestion financière**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Retiré;
- 7.3 Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2019-2024 - mandat à l'Union des municipalités du Québec;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Travaux de réparation de pavage 2017 - acceptation finale des travaux;
- 9.2 Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats;
- 9.3 Retiré;
- 9.4 Location de balais de rues - contrat;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Autorisation d'un événement;

12. Police

- 12.1 Véhicule Dodge Charger - Police Package 2019 - contrat;

13. Incendie

- 13.1 Acquisition d'habits de combat.

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA19 02 025

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA19 02 026

3.1 Séance ordinaire du 21 janvier 2019

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 janvier 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 février 2019

CA19 02 027

3.2 Séance extraordinaire du 6 février 2019

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 6 février 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. Règlements

CA19 02 028

4.1 **Règlement (2019)-A-58 décrétant un emprunt et une dépense de 1 300 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un toit pour la patinoire et de jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon et de construction d'un bâtiment de service au parc du Centenaire - avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Monsieur Pierre Labonté dépose le projet de règlement (2019)-A-58 décrétant un emprunt et une dépense de 1 300 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un toit pour la patinoire et de jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon et de construction d'un bâtiment de service au parc du Centenaire et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

CA19 02 029

4.2 **Règlement (2019)-A-57 sur la délégation de compétence de certains éléments en matière de développement économique aux conseils des municipalités liées - adoption de règlement**

CONSIDÉRANT QU' avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 6 février 2019, monsieur François Marcoux a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2019)-A-57 SUR LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DE CERTAINS ÉLÉMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUX CONSEILS DES MUNICIPALITÉS LIÉES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

5. Administration

CA19 02 030

5.1 **Approbation du rapport mensuel de la direction générale**



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Contrats de soutien et d'entretien aux équipements et logiciels informatiques - renouvellement

CA19 02 031

5.2.1 Solutions Emergensys inc.

CONSIDÉRANT QUE la Ville utilise différents équipements spécialisés, systèmes d'exploitation et progiciels pour le service téléphonique 911, les services de répartition vers les services de sécurité publique, d'appel véhiculaire, de cartographie et autres, et qu'il y a lieu de s'assurer de la compatibilité entre eux et entre les améliorations de ces systèmes et progiciels;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* décrétant que les règles relatives à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à certains contrats dont ceux visés par la présente résolution;

CONSIDÉRANT de plus, que les contrats ci-dessous sont distincts, ayant pour objet des produits différents, mais du même fournisseur;

CONSIDÉRANT l'intérêt de conserver les mêmes systèmes et progiciels et d'assurer leur mise à jour afin de maintenir la fonctionnalité et l'efficacité de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'octroyer à Solutions Emergensys inc. les contrats de licences et d'entretien et de soutien des progiciels suivants, pour l'année 2019, totalisant une somme de 38 712 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-210-00-529), et répartie comme suit :

Progiciels	Montant
Interface téléphonique 911	6 009 \$
Répartition police assistée par ordinateur	7 081 \$
Répartition incendie assistée par ordinateur	3 541 \$
Gestion téléavertisseurs	2 880 \$
Gestion du personnel	2 086 \$
Activité quotidienne	236 \$
Cartographie du territoire	3 602 \$
Carte d'appel véhiculaire Police	5 901 \$
Carte d'appel véhiculaire Incendie	1 849 \$
Licence Oracle centre primaire	551 \$
Licence Oracle centre secondaire	295 \$
Gestion incendie	2 456 \$
Relevé bâtiments et visite résidentielle	1 113 \$
Phase 2 : CSR et règlements municipaux	1 112 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 02 032

5.2.2 ESI Technologies de l'information inc.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* décrétant que les règles relatives à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à certains contrats dont ceux visés par la présente résolution;

CONSIDÉRANT de plus, que les contrats ci-dessous sont distincts, ayant pour objet des produits différents, mais du même fournisseur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'octroyer à ESI Technologies de l'information inc. les contrats de licences et d'entretien et de soutien des progiciels suivants, pour l'année 2019, totalisant une somme de 58 551 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-xx-529), et répartie comme suit :

Progiciels / Checkpoint	N° license	Montant
Souscription et support coupe-feu	5937335	21 036 \$
Protection sécurité mise à jour		16 310 \$
Surveillance événement et rapport		1 650 \$
Protection postes client		445 \$
Management des Blades		4 390 \$
Souscription et support coupe-feu	6945516	6 295 \$
Protection sécurité mise à jour		6 295 \$
Protection postes client		2 130 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 02 033

5.2.3 PG Solutions inc.

CONSIDÉRANT QUE la Ville utilise différents systèmes d'exploitation et progiciels pour les besoins des services des finances, de la culture et des loisirs, de la cour municipale, de cartographie et de paiement en ligne et qu'il y a lieu de s'assurer de la compatibilité entre eux et entre les améliorations de ces systèmes et progiciels;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* décrétant que les règles relatives à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à certains contrats dont ceux visés par la présente résolution;

CONSIDÉRANT de plus, que les contrats ci-dessous sont distincts, ayant pour objet des produits différents, mais du même fournisseur;

CONSIDÉRANT l'intérêt de conserver les mêmes systèmes et progiciels et d'assurer leur mise à jour afin de maintenir la fonctionnalité et l'efficacité de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU, conditionnellement à la confirmation écrite de la part de PG Solutions inc. de pouvoir se départir sans frais ni pénalité du module AccèsCité Loisirs lorsque la Ville le jugera opportun, d'octroyer à la société PG Solutions inc. les contrats de licences et d'entretien et de soutien des progiciels suivants, pour l'année 2019, totalisant une somme de 98 785 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-xx-529), et répartie comme suit :



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

Progiciels	Montant
Financier - AccèsCité Financec	35 580 \$
En Ligne - AccèsCité UEL	7 200 \$
Territoire - AccèsCité Territoire	33 005 \$
Loisirs - AccèsCité Loisirs	14 335 \$
Cour municipale - Unicité	7 520 \$
Cour municipale - Licence Oracle et Genero	1 145 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 02 034

5.2.4 Société Plan de Vol inc.

CONSIDÉRANT

les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* décrétant que les règles relatives à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU DE reconduire les contrats d'entretien, d'hébergement et de soutien proposés par Société Plan de Vol inc. pour l'année 2019, pour un total de 4 230 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-110-00-529, 02-130-00-529, 02-140-00-529 et 02-610-00-529), et réparti comme suit :

Progiciel	Montant
IdSide - Conseil sans papier	1 980 \$
IdSide - Plan hébergement 2/5Go	2 050 \$
Renouvellement certificat sécurité SSL	200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 02 035

5.3 Demande de subvention pour la préparation d'un plan directeur - stratégie et d'un comité de pilotage - Fiducie du Domaine Saint-Bernard

CONSIDÉRANT QUE

le fiduciaire de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard sollicite une démarche conjointe « Ville-Domaine » visant à constituer un nouveau plan directeur - stratégie 2030;

CONSIDÉRANT QUE

le Domaine Saint-Bernard est reconnu comme l'un des cinq pôles de développement de la Ville de Mont-Tremblant, particulièrement touristique;

CONSIDÉRANT QU'

aux termes de l'acte de constitution de la Fiducie, la constituante s'est réservé un droit général de surveillance sur l'administration du fiduciaire;

CONSIDÉRANT QUE

dans le cadre de la demande de subvention supplémentaire sous-jacente à la démarche proposée par le fiduciaire et dans l'optique d'une saine gestion, l'une des priorités de l'agglomération de Mont-Tremblant est de s'assurer de la pérennité financière de la Fiducie;

CONSIDÉRANT QU'

une démarche conjointe pour un plan directeur - stratégie implique un comité de pilotage visant le consensus des partenaires sur différents éléments, dont la vision, les objectifs, les moyens, les opérations, le budget et les indicateurs de résultats;

CONSIDÉRANT QU'

il est dans l'intérêt des deux parties de s'assurer de la mise en place et du respect d'un plan stratégique structuré sur cinq ans, suivi annuellement, et



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

conséquentement assurer la planification budgétaire des deux parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU sous réserve de la réception d'une résolution du comité d'administration du Domaine Saint-Bernard confirmant son adhésion à l'ensemble des dispositions de la présente résolution et son annexe :

DE participer aux travaux d'un comité de pilotage à être constitué par le fiduciaire de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard et dont les orientations sont décrites au document annexé aux présentes;

DE donner suite à la demande de subvention ponctuelle supplémentaire du fiduciaire, conditionnellement au respect des trois objectifs suivants qui devront être prévus au mandat confié au comité :

- un site de conservation avec aires protégées;
- un site accessible aux citoyens voulant profiter de ce joyau;
- un pôle touristique avec objectif de favoriser l'autofinancement;

QUE cette subvention de l'agglomération soit pour un montant maximal de 40 000 \$, payable sur réception de pièces justificatives (poste budgétaire 02-701-51-970);

DE nommer, pour représenter l'agglomération et siéger au comité de pilotage, madame la conseillère Sylvie Vaillancourt, la directrice du Service culture et loisirs et le directeur du Service de développement économique et d'autoriser tout autre directeur de la Ville de Mont-Tremblant à assister ce comité, selon le besoin et sur demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. Ressources humaines

CA19 02 036

6.1 Embauche temporaire d'un commis-secrétaire - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le volume de travail administratif au Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche temporaire de madame Ninon Perrier, à titre de commis-secrétaire, Service de sécurité incendie, deux jours semaine à compter du 22 janvier 2019, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 02 037

6.2 Embauche temporaire d'un régisseur - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'ajout temporaire pour une période de deux ans d'un poste de régisseur, Service de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Janie Paquette pour une période de deux ans, à titre de régisseur au Service de la culture et des loisirs à compter du 27 février 2019 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 02 038

6.3 Embauche de deux étudiants - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'ajout de deux postes étudiants pour la surveillance de plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT l'affichage de ces postes étudiants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU de procéder à l'embauche de mesdames Charlotte Baudart et Éloïse Fortier, à titre d'étudiantes au Service de la culture et des loisirs à compter du 11 février 2019 à l'occurrence de 30 heures par semaine à être partagées selon leur disponibilité et pour une période maximale de 20 semaines.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention de leur preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA19 02 039

6.4 Prévention des accidents - appareil de levage

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend prendre les mesures nécessaires à la protection de ses employés en matière de sécurité et de santé au travail;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a pris acte d'un besoin en matière de santé et sécurité et a effectué des recherches sur les options disponibles et leur efficacité;

CONSIDÉRANT QU' un appareil de levage destiné à la manutention des boîtes d'archives pourra être partagé avec d'autres services qui en auraient besoin de manière ponctuelle;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Ville d'acquérir maintenant l'appareil requis compte tenu du fait qu'il est présentement disponible à un coût moindre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'acquérir un appareil de levage Lift-O-Flex 20500HS au montant de 11 725,87 \$, taxes en sus (projet 2018-76), dont 42,43 % est payable par le surplus libre accumulé de l'agglomération et 57,57 % est payable par le surplus libre accumulé de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

CA19 02 040

6.5 Ajustement de la structure salariale cadre

CONSIDÉRANT la volonté du conseil et de la direction générale d'assurer une équité salariale interne et externe entre les différents groupes d'employés;

CONSIDÉRANT QUE la structure salariale du personnel cadre adoptée le 18 décembre 2017 par la résolution CA17 12 313 comporte des échelles salariales avec minimum et maximum pour chacune des classes et qu'elle est indexée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil fixe le pourcentage attribuable à l'ajustement de la structure salariale du personnel cadre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU de fixer à 2 % l'ajustement de la structure salariale cadre (excluant les cadres policiers et les hors cadres) et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et qu'à cette même date, les minimums et maximums des échelles des classes de la structure salariale du personnel cadre (excluant les cadres policiers et les hors cadres) soient ajustées en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

7. Gestion financière

CA19 02 041

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2018 au montant de 163 857,63 \$ et pour le mois de janvier 2019 au montant 83 734,79 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CA19 02 042

7.3 Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2019-2024 - mandat à l'Union des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit qu'une municipalité peut conclure avec l'Union des municipalités du Québec, une entente ayant pour but l'octroi d'un contrat d'assurance par l'organisme au nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE joindre le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la ville, pour la période du 1^{er} mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024;

- D' autoriser le trésorier par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « *Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables -2019-2024* », telle que substantiellement présentée et jointe à la présente;
- D' accepter, selon la loi, qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence, et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA19 02 043

9.1 Travaux de réparation de pavage 2017 - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation de pavage 2017 ont été réalisés par la société Asphalte Bélanger inc. selon les documents d'appel d'offres et la soumission acceptée par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux de réparation de pavage 2017 et de verser à la société Asphalte Bélanger inc. la somme de 1 306,07 \$ correspondant à la retenue contractuelle résiduelle de 5 %, taxes en sus et répartie comme suit :

Item	Conseil	Montant	Poste budgétaire/projet
Travaux de réparation de pavage	Ville	956,95 \$	02-320-00-625
Surlargeur d'accotement chemin Lac-Tremblant-Nord	Agglo	349,12 \$	2017-36

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA19 02 044

9.2 Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

ET RÉSOLU de renouveler les mandats des membres de la Commission sur le transport des personnes, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 comme suit :

- madame Susan Champagne, membre et présidente;
- madame Marie-Noëlle Kafo, membre;
- le directeur du Service des travaux publics;
- l'adjointe administrative du Service des travaux publics;
- monsieur Joël Charbonneau, conseiller municipal;
- la commis-secrétaire - transport en commun du Service des travaux publics, agissant à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré

CA19 02 045

9.4 Location de balais de rues - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au balayage de 205 km de chemins municipaux pavés et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue, laquelle est conforme aux exigences;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU d'octroyer à la société Multiservices M.D. inc., le contrat pour la location au cours de l'année 2019 de deux balais de rues de type convoyeur, sans opérateur, pour une durée d'environ 150 heures par véhicule, à un taux horaire de 75 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-516), avec les options de renouvellement, successivement, pour chacune des années 2020 et 2021, le tout conformément au document TP-2019-04, et réparti comme suit :

Période 2019 : 22 500 \$;
Période 2020 : 22 500 \$;
Période 2021 : 22 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA19 02 046

Modifiée par
la résolution
CA19 03 051

11.1 Autorisation d'un événement

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un événement sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement, le règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public et le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant contiennent des dispositions particulières nécessitant l'intervention du conseil pour l'autorisation de passage et la tenue d'événements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Mélanie Matte



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant :

Organisme	Activité	Date	Lieu
Les Chevaliers de Colomb	Journée familiale hivernale	3 mars 2019	Plage du lac Mercier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

12. Police

CA19 02 047

12.1 Véhicule Dodge Charger - Police Package 2019 - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un véhicule Dodge Charger - Police Package 2019 auprès de trois concessionnaires et qu'un seul a présenté une soumission;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU d'octroyer à Performance Laurentides inc., le seul soumissionnaire et conforme, un contrat pour la fourniture d'un véhicule Dodge Charger - Police Package 2019, au montant de 33 931 \$, taxes en sus (projet 2019-04), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA19 02 048

13.1 Acquisition d'habits de combat

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de deux entreprises et qu'une seule a soumis des prix;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Aréo-Feu ltée, seul soumissionnaire et conforme, pour la fourniture de 8 habits de combat au montant de 19 960 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-651).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA19 02 049

19. Levée de la séance



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 février 2019

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

